

/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 88-59 du 15 Février 1988

portant nomination de certains Agents  
Permanents de l'Etat dans les fonctions  
judiciaires.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,
- VU le décret N° 88-51 du 26 Janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,
- VU la Loi N° 65-3 du 20 Avril 1965 portant Organisation, Composition et Fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature,
- VU la Loi N° 81-004 du 23 Mars 1981 portant Organisation Judiciaire,
- VU la Loi N° 83-005 du 17 Mai 1983 portant statut de la Magistrature Béninoise,
- SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 6 Octobre 1987,
- VU la Décision du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire en sa séance du 18 Décembre 1987 et portant nomination de certains Agents Permanents de l'Etat à des postes de responsabilité au sein des Organes Judiciaires,
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 février 1988,

DECRETE :

Article 1er. - Les Agents Permanents de l'Etat dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions judiciaires ci-après :

.../...

I - PARQUET POPULAIRE CENTRAL

- Avocat Général à la Section

Administrative : Camarade Samson DOSSOUMON

II - A LA COUR D'APPEL DE COTONOU

- Conseillers : Camarades - Philippe Maxime Vètou TCHEDJI

- Akowé H. HOUNMENO

- Irma Edwige BOUSSARI

- Clotilde Aniouvi MEDEGAN

- André LOKOSSOU

- Alfred ELEGBE

- Jacob QUENUM

- Premier Substitut Général : Camarade Nestor DAKO

- Deuxième Substitut Général : Camarade René Louis KEKE

- Troisième Substitut Général : Camarade Raoul Hector OUENDO

III - AU NIVEAU DES TRIBUNAUX

1°- TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE COTONOU

- Président du Tribunal : Camarade Guy-Expedit MARTIN-CORRELA

- Juge de premier Cabinet

d'Instruction : Camarade Jérôme Olaitan ASSOGBA

- Juge de Deuxième Cabinet

d'Instruction : Camarade Joselyne ABOH épouse KPADE

- Juge du Troisième Cabinet  
d'Instruction : Camarade Théophile Gbassi CHOUOUNOU
- Juge du Quatrième Cabinet  
d'Instruction : Camarade Sévérine Kokovi LAWSON
- Juge des Affaires Sociales : Camarade Stanislas Clémence  
YIMBERE épouse DANSOU
- Deuxième Juge des Affaires Sociales : Camarade Fassassi MOUSTAPHA
- Juge des Biens : Camarades - Razaki Issifou AMOUDA  
- Honoré AKPOMEY
- Juge des Affaires Correctionnelles : Camarade Josephine OKRY  
épouse LAWIN
- Juge de l'Etat des Personnes : Camarade Claire Suzanne DEGLA  
épouse AGBIDINOUKOUN
- Procureur de la République : Camarade Jean-Baptiste Félix  
Codjovi MONSI
- Quatrième Substitut : Camarade Nicolas Luc Aurelien ASSOGBA
- Cinquième Substitut : Camarade François Richard David KPENOU
- Sixième Substitut : Camarade Noua AKAMBI

.../...

2°) - TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PORTO-NO VO

- Président du Tribunal : Camarade Jacques D. MAYABA ;
- Juge du Troisième Cabinet  
d'Instruction : Camarade Huguette Théodora BALLEY  
épouse FALANA ;
- Juge au Tribunal : Camarade Jean Baptiste Edgard NASCIMENTO ;
- Juge des Enfants : Camarade Marie Gisèle ZINKPE ;
- Juge au Tribunal : Camarade Victorine Madeleine D. SOSSOUHOUNTO ;
- Troisième Substitut : Camarade Georges Constant Mahuhoué AMOUSSOU ;
- Quatrième Substitut : Camarade Thierry-Damasse Innocent Comlan  
OGOUBI ;

3°) - TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE OUIDAH

- Juge du Deuxième Cabinet  
d'Instruction : Camarade Fortuné Luc Olivier GUEZO ;
- Juge des Enfants : Camarade Franck Arthur AKANNI ;
- Juge au Tribunal : Camarade Osséni KARIMOU ;
- Procureur de la  
République : Camarade Félix Assogba Godonou DOSSA ;
- Substitut : Camarade Valentin Adédirant FALADE ;

.../...

4°) - TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE LOKOSSA

- Président du Tribunal : Camarade Emile TAKIN ;
- Juge du Deuxième Cabinet : Camarade Nicolas Zinsou PAQUI ;
- Procureur de la République : Camarade Jean-Stanislas SANT'ANNA ;
- Substitut : Camarade Saturnin Calixte Maurice AVOGNON ;

5°) - TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE D'ABOMEY

- Juges au Tribunal : Camarades - Rufin QUENUM ;  
- Adéoyé BOURAÏMA ISSA ;
- Juge du Deuxième Cabinet  
d'Instruction : Camarade Victor DASSI ADOSSOU ;
- Première Substitut : Camarade Honoré Djossè KOUKOUÏ ;
- Deuxième Substitut : Camarade Bonaventure Bobo EDAH ;

6°) - TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE PARAKOU

- Procureur de la République : Camarade Ernest Aïmonnou AHOKPOSSI ;
- Substitut : Camarade Pascal DAKIN ;

7°) - TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE KANDI

- Juge au Tribunal : Camarade Alexis Gaétant Honorat Comlan ADJOVI ;
- Substitut : Camarade Nicolas Pierre BIAO ;

.../...

8° - TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE NATITINGOU

- Président du Tribunal : Camarade Louis LINO K. HADONOU
- Juge d'Instruction : Camarade Charlemagne Mathias Coffi Rock DAVID
- Procureur de la République : Camarade Sylvain Messan NOUWATIN
- Substitut : Camarade Magloire MICHAI
- Juge au Tribunal : Camarade Fréjus Adéola KOUKPAKI.

Article 2. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonction des intéressés, abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 15 Février 1988

Par le Président de la République,  
 Chef de l'Etat, Président du Conseil  
 Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre de la Justice, Chargé  
 de l'Inspection des Entreprises  
 Publiques et Semi-Publiques,

Pour le Ministre des Finances et de  
 l'Economie absent, le Ministre des  
 Enseignements Maternel et de Base  
 chargé de l'intérim,

Saliou ABOUDOU

Philippe AKPO

Ampliations : PR 6 SA/CC/PRPB 2 SGCEN 4 CP/ANR 4 CPC 4 PPC 4 MJIEPSP 4  
 MFE 4 AUTRES MINISTERES 13 CEAP 6 SDP 2 DPE-DLC-INSAE-BCP 8 DSDV-DB-  
 DCF-DI-DTCP 10 DCCT-GCONB 2 IGE 3 CSM 4 BN-DAN 2 UNB-FASJEP 4 INTERESSES  
 56 JORPB 1.